

Note de gestion RIFSEEP - Annexe 21. Corps des ingénieurs de recherche

Références réglementaires :

Arrêté du XXX pris pour l'application au corps des ingénieurs de recherche relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
 Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

PROJET

Primes intégrées à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

- Prime de participation à la recherche scientifique (D.92-990 du 14 septembre 1992)
- Prime de fonctions informatiques (D. 71-343 du 29 avril 1971)
- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants (D. 67-624 modifié du 23 juillet 1967)
- Indemnité de difficultés administratives (D.46-2020 du 17 septembre 1946)

Barèmes de référence :

1/ Agents non logés

Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics										
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Plancher réglementaire IFSE	Plafond réglementaire IFSE	Socle indemnitaire annuel IFSE	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur	Modulation IFSE si changement de fonction au sein du même groupe	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions	Plafond réglementaire CIA	
		(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	
Ingénieurs de recherche	Groupe 3 Chargés d'études Responsable de la sécurité informatique d'un EP ou d'une DRAC		29 750	5 500	800	1 000	850	700 (modulation comprise entre 0 et 1400)	5 250	
	Groupe 2 Adjoint à un chef de bureau ou de département en administration centrale Autre directeur d'UMR Conseiller ethnologie Responsable de département scientifique Responsable de pôle scientifique Responsable d'un programme de recherche	Ingénieur de recherche hors classe: 3500 Ingénieur de recherche 1ère classe: 3200 Ingénieur de recherche 2è classe: 3000	32 300	7 000					5 700	
	Groupe 1 Chef de bureau ou de département en administration centrale Directeur d'UMR à fortes sujétions		35 700	9 000					6 300	

Note de gestion RIFSEEP - Annexe 22. Corps des ingénieurs d'études

Références réglementaires :

Arrêté du XXX pris pour l'application au corps des ingénieurs d'études relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
 Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

PROJET

Primes intégrées à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

- Prime de participation à la recherche scientifique (D.92-990 du 14 septembre 1992)
- Prime de fonctions informatiques (D. 71-343 du 29 avril 1971)
- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants (D. 67-624 modifié du 23 juillet 1967)
- Indemnité de difficultés administratives (D.46-2020 du 17 septembre 1946)

Barèmes de référence :

1/ Agents non logés

Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics										
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Plancher réglementaire IFSE	Plafond réglementaire IFSE	Socle indemnitaire annuel IFSE	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur	Modulation IFSE si changement de fonction au sein du même groupe	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions	Plafond réglementaire CIA	
		(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	
Ingénieurs d'études	Groupe 3 Administrateur de base de données Chargé de communication Chargé d'études Gestionnaire scientifique et technique de dossiers d'urbanisme Gestionnaire scientifique et technique de projets archéologique Responsable informatique ou multimédia		23 800	3 600				500 (modulation comprise entre 0 et 1000)	4 200	
	Groupe 2 Chef de projet Conseiller pour l'ethnologie Expert Responsable de projet et de valorisation de la recherche dans un territoire Responsable d'un centre documentaire Responsable d'un fond patrimonial ou d'une collection Responsable d'un programme de recherche	Ingénieur d'études hors classe: 3000 Ingénieur d'études classe normale: 2 600	27 200	4 000	600	600	550		4 800	
	Groupe 1 Conservateur régional d'archéologie adjoint Responsable de pôle scientifique		29 750	5 000					5 250	

PROJET

Références réglementaires :

Arrêté du **XXX** pris pour l'application au corps des assistants ingénieurs relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
 Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014

Primes intégrées à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

- Prime de participation à la recherche scientifique (D.92-990 du 14 septembre 1992)
- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants (D. 67-624 modifié du 23 juillet 1967)
- Indemnité de difficultés administratives (D.46-2020 du 17 septembre 1946)

Barèmes de référence :

1/ Agents non logés

Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics										
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Plancher réglementaire IFSE	Plafond réglementaire IFSE	Socle indemnitaire annuel IFSE	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur	Modulation IFSE si changement de fonction au sein du même groupe	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions	Plafond réglementaire CIA	
		(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	
Assistants ingénieurs	Groupe 2 Administrateur de base de données Chargé d'études Gestionnaire de laboratoire Gestionnaire scientifique et technique de projets archéologiques Webmestre	2200	17 850	3 000	-	550	500	450 (modulation comprise entre 0 et 900)	3 150	
	Groupe 1 Adjoint au responsable de laboratoire Chef de projet Responsable de centre de documentation		20 400	3 500					3 600	

Note de gestion RIFSEEP - Annexe 24. Corps des techniciens de recherche

PROJET

Références réglementaires :

Arrêté du **XXX** pris pour l'application au corps des techniciens de recherche relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

Primes intégrées à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

- Prime de participation à la recherche scientifique (D.92-990 du 14 septembre 1992)
- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants (D. 67-624 modifié du 23 juillet 1967)
- Indemnité de difficultés administratives (D.46-2020 du 17 septembre 1946)

Barèmes de référence :

1/ Agents non logés

Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics										
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Plancher réglementaire IFSE	Plafond réglementaire IFSE	Socle indemnitaire annuel IFSE	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur	Modulation IFSE si changement de fonction au sein du même groupe	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions	Plafond réglementaire CIA	
		(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	(euros)	
Techniciens de recherche	Groupe 2 Gestionnaire de ressources documentaires Gestionnaire de site archéologique Gestionnaire scientifique et technique de projets archéologiques Responsable de service informatique	Techniciens de recherche classe exceptionnelle: 1850 Techniciens de recherche classe supérieure: 1750	14 960	2 600	500	500	450	400 (modulation comprise entre 0 et 800)	2 040	
	Groupe 1 Chargé d'études Expert	Techniciens de recherche classe normale: 1650	16 720	2 900					2 280	